



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 25 mars 2004 — N° 54

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 14 h 08.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. le Président dépose une décision du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 16 mars 2004 :

- Décision 1196 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés.

(Dépôt n° 754-20040325)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 060 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec.

(Dépôt n° 755-20040325)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 706 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'adoption d'une motion en faveur de M. Mohamed Cherfi

(Dépôt n° 756-20040325)

25 mars 2004

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu de M. Séguin, ministre des Finances, dans les délais requis, une demande d'intervention sur un fait personnel concernant des propos tenus lors de la période des questions et réponses orales du 24 mars 2004 et qui ont été rapportés dans certains médias écrits. Il déclare cette demande recevable.

Il donne alors la parole à M. Séguin, ministre des Finances, pour son intervention.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Séguin, ministre des Finances, dépose :

Des documents concernant sa déclaration d'intérêts comme membre du Conseil exécutif et des documents relatifs à la fiducie sans droit de regard.

(Dépôt n° 757-20040325)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Richard (Duplessis) dépose :

Des documents décrivant divers cas de familles dont un enfant est atteint de déficience intellectuelle, de paralysie cérébrale ou de trisomie.

(Dépôt n° 758-20040325)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis sur les travaux des commissions.

25 mars 2004

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre les auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités du Québec.

Motions sans préavis

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Vallières, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE le député de Frontenac soit nommé membre permanent de la Commission de l'administration publique en remplacement du député de Robert-Baldwin ;

QUE le député de l'Acadie soit nommé membre permanent de la Commission de l'éducation en remplacement de la députée de Jean-Talon ;

QUE la députée de Matane soit nommée membre permanent de la Commission de l'administration publique en remplacement de la députée d'Anjou ;

QUE le député de Montmagny-L'Islet soit nommé membre permanent de la Commission de l'aménagement du territoire ;

QUE le député de Robert-Baldwin soit nommé membre permanent de la Commission des affaires sociales ;

Que ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est adoptée.

25 mars 2004

Conformément à l'article 129 du Règlement, Mme Léger, whip adjointe de l'opposition officielle, propose :

QUE le député de Dubuc soit nommé membre permanent de la Commission des institutions en remplacement de la députée de Prévost ;

QUE la députée de Duplessis soit nommée membre permanent de la Commission des affaires sociales en remplacement de la députée de Pointe-aux-Trembles ;

QUE le député de Johnson soit nommé membre permanent de la Commission de l'économie et du travail en remplacement du député de Labelle ;

QUE le député de Labelle soit nommé membre permanent de la Commission de l'aménagement du territoire en remplacement du député de Dubuc ;

QUE la députée de Prévost soit nommée membre permanent de la Commission de la culture en remplacement de la députée de Marie-Victorin ;

QUE la députée de Terrebonne soit nommée membre permanent de la Commission de la culture en remplacement du député de Berthier ;

QUE la députée de Pointe-aux-Trembles soit nommée membre permanent de la Commission de la culture en remplacement de la députée de Duplessis ;

QUE le député de Berthier soit nommé membre permanent de la Commission de l'administration publique en remplacement du député de Johnson ;

QUE la députée de Marie-Victorin soit nommée membre permanent de la Commission de l'administration publique en remplacement de la députée de Terrebonne ;

Que ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est adoptée.

25 mars 2004

Mme Vien (Bellechasse) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite la ville de Montréal pour avoir été choisie, par l'UNESCO, Capitale mondiale du livre 2005.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Maltais (Taschereau) présente une motion concernant le décès de Mme Françoise Gamache-Stanton ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière de fixation de pensions alimentaires pour enfants.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée que, le vendredi 2 avril 2004, M. Simard (Richelieu) s'adressera à Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La réingénierie de l'État québécois ».

25 mars 2004

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Marcoux, ministre des Transports, au nom de Mme Boulet, ministre déléguée aux Transports, propose que le projet de loi n° 29, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 29 est adopté.

À 16 h 10, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, M. le Président suspend les travaux.

À 17 h 01, les travaux reprennent.

Débats de fin de séance

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Lemieux (Bourget) à Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, concernant l'organisation des forums régionaux et du forum national ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Jutras (Drummond) à M. Marcoux, ministre des Transports, concernant le prolongement de l'autoroute 30.

25 mars 2004

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 30 mars 2004, à 14 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 26, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 30 mars 2004, à 14 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET